

Pôle finances et administration  
Direction administration et affaires juridiques  
Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023\_385  
SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2023

### 53 - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN AU COMITÉ DE MÉDIATION ET DE CONSEIL DE LA CHARTE DE LA VIE NOCTURNE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

La charte de la vie nocturne rappelle les obligations réglementaires permettant des relations apaisées entre les noctambules, les débitants d'alcool et les riverains, fixe les engagements de chacun et le cadre d'actions à mener.

Conformément au règlement intérieur, mis à jour le 28 novembre 2016, l'animation de cette charte de la vie nocturne est assurée par le comité de médiation et de conseil composé de :

- sept représentants titulaires de la Ville,
- le Sous-Préfet ou son représentant,
- un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie),
- un représentant titulaire et un représentant suppléant pour l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie),
- un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la Police Nationale,
- un représentant titulaire et un représentant suppléant pour le Conseil de quartier centre-ville.

Par délibération n° DEL2020\_219 du 16 juillet 2020 le conseil municipal a désigné 7 membres pour siéger au comité de médiation et de conseil de la charte de la vie nocturne.

- Madame Anne AMBROIS
- Monsieur Sébastien FAGNEN
- Madame Lydie LE POITTEVIN
- Madame Sophie LEMOIGNE
- Madame Odile LEFAIX-VERON
- Monsieur Pierre-François LEJEUNE
- Monsieur Emmanuel VASSAL

En raison de son nouveau mandat de sénateur, Monsieur Sébastien FAGNEN ne souhaite plus siéger au sein de cette instance, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle désignation. Il est proposé de désigner Madame Catherine GENTILE pour siéger au sein du comité de médiation et de conseil de la charte de la vie nocturne.

Le conseil municipal est invité à approuver cette désignation.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>20h17</b>		Nombre de votants : <b>55</b>	
Pour : <b>55</b>	Contre : <b>0</b>	Abstention : <b>0</b>	NPPV : <b>0</b>

Le Président de Séance,  
**Benoit ARRIVE**

Le Secrétaire de Séance,  
**Sylvie LAINÉ**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 6 décembre 2023**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 47

Date de la convocation et de son affichage : 30 novembre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Trois, le six décembre** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 30 novembre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence (mandataire Bertrand HULIN jusqu'à son arrivée 17h46) - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 19h53) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle (arrivée 17h32) - HAMON-BARBÉ Françoise (arrivée à 17h55) - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire Bernard BERHAULT jusqu'à son arrivée 19h34) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 17h37) - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire Eddy SAGET à son départ 20h08) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (mandataire TARIN Sandrine jusqu'à son arrivée 19h) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert à son départ 18h04 jusqu'à son retour 20h20) - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas (départ 20h20).

### **ABSENTS EXCUSÉS**

BRANTONNE Jean a donné procuration à PECORARO Yvonne  
FAGNEN Sébastien a donné procuration à AMBROIS Anne  
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy  
HÉBERT Karine a donné procuration à HÉRY Sophie  
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie  
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie  
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric  
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit

Mme Sylvie LAINÉ conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023



ID : 050-200056844-20231208-DEL2023\_385-DE